

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai visité Vancouver pendant la fin de la semaine et je me suis entretenu longuement avec les représentants de la Guilde, de la marine marchande, et l'association des propriétaires de remorqueurs. Je leur ai proposé que le chef du Bureau canadien d'inspection des navires à vapeur se rende à Vancouver pour présider un comité mixte composé de représentants du syndicat et des propriétaires de remorqueurs, en vue de réclamer l'application de normes de sécurité appropriées. Je me suis engagé à leur faire parvenir le rapport mentionné par le très hon. représentant. Le ministre du Travail ayant donné son assentiment, on se mettra à la tâche demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il n'est que juste de remercier le ministre. Je lui avais signalé l'affaire la semaine dernière et sa promptitude à agir devrait servir d'exemple à certains de ses collègues.

L'AGRICULTURE

LE BANNISSEMENT DE L'HERBICIDE 2-4-5T

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Comme il est établi que l'herbicide 2-4-5T cause des déformations congénitales et entraîne même la mort des souris et des rats, selon des expériences récentes menées indépendamment au Canada et aux États-Unis, et comme les États-Unis ont interdit l'usage de ce produit chimique, le ministre reviendrait-il sur la position qui aurait été adoptée récemment par son ministère et bannirait-il l'usage de cet herbicide au Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'utilité de commenter l'article de journal sur l'enregistrement de l'herbicide 2-4-5T. J'ai reçu un rapport du comité interministériel sur les pesticides dont fait partie, entre autres, un représentant de la Direction générale des aliments et drogues. D'après le rapport reçu le 5 février et les preuves scientifiques dont nous disposons, nous ne prévoyons aucun changement de classification pour le 2-4-5T. On m'informe que cet herbicide, de même que d'autres produits chimiques destinés à l'agriculture, font toujours l'objet d'un réexamen à la lumière de ces faits nouveaux.

M. Gleave: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les propos du ministre et le fait que l'armée américaine, qui n'est pourtant pas réputée pour ses sentiments humanitaires, a abandonné l'usage de

cet herbicide au Vietnam, le ministère a-t-il sur le métier une enquête ou une étude en vue de trouver des substituts chimiques destinés aux usages auxquels sert le 2-4-5T à l'heure actuelle?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, au Canada, le 2-4-5T est utilisé dans de rares régions du Canada à des fins très spéciales et, selon les renseignements en notre possession, aucune trace résiduelle n'est apparente dans les produits alimentaires fournis par ces régions. En d'autres termes elles sont nulles. Je me fonde sur les témoignages de spécialistes qui étudient ces questions de façon permanente.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oshawa-Whitby.

L'INDUSTRIE

L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE ET LES SUBVENTIONS INDUSTRIELLES

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Comme les documents qui m'ont été fournis par le gouvernement indiquent que moins de 43 p. 100 des subventions industrielles ont été accordées à des entreprises canadiennes ou sous contrôle canadien, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement revoit ces programmes afin d'établir un critère dans l'allocation par le gouvernement aux sociétés étrangères de subventions ou de stimulants financiers?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, mais le député doit tenir compte qu'il faut étudier et examiner ces statistiques en rapport avec la propriété étrangère dans l'industrie canadienne. Dans les secteurs particuliers où sont versées ces subventions on estime que cette propriété étrangère s'élève à 63 p. 100 en ce moment.

LES TRANSPORTS

LE CANAL LACHINE ET LA NAVIGATION DE PLAISANCE

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. C'est à propos d'une décision de la Cour supérieure enjoignant à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent de garder ouvert à la navigation le canal Lachine vieux de 135 ans. On prétend que l'Administration de la Voie maritime n'a pas été chargée de s'occuper de ce canal par le Parlement ni par le gouverneur général en conseil.